

COMPTE-RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2025 à 20 h à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, BRAUD Catherine, METAIS Jacques, MILLERIOUX Damien, NAULEAU Daniel, LAMARCHE Catherine et BOUDIER Mickaël.

Etaient absents excusés : AUBRUN Thomas pouvoir à FEUFEU David.
DUTERTRE Manon, GAULT Isabelle,

Secrétaire de séance : BOUDIER Mickaël.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

1 Protection Sociale Complémentaire = Santé et Prévoyance

La Commune a l'obligation de proposer un dispositif santé et prévoyance avec versement d'une participation au 1^{er} janvier 2026.

La Commune a déjà délibéré le 29 janvier 2025 sur demande du CDG79 pour avoir une estimation avant de procéder à l'appel d'offres et de choisir des prestataires. Les montants de participation employeur qui ont été estimés sont :

15 € santé par agent et 15 € prévoyance par agent qui existe déjà depuis 2014.

Pour ces montants de participations Le premier avis du CDG79 est défavorable ainsi que le deuxième avis qui estime une participation au moins de 20 € pour les membres du collège employeur et 30 € pour les membres du collège personnel.

Ci-joint un tableau récapitulatif des cotisations actuelles et prévues pour 2026 pour chaque agent.

Sachant que pour les orientations 2029 il est prévu une prise en charge de l'employeur à hauteur de 50 % de la cotisation agent pour la prévoyance.

Les cinq agents municipaux de Gourgé ont fait valoir dans une lettre ici présente dans le dossier du Conseil Municipal, leur souhait d'une revalorisation à hauteur de 25 € par agent pour chaque risque : prévoyance et santé.

Deux agents sont concernés pour la santé et cinq agents pour la prévoyance.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer à nouveau sur ces participations.

Après délibération et vote le Conseil décide à l'unanimité de maintenir à 15 € la participation santé par agent et par mois, et 15 € à la participation prévoyance par agent et par mois,

Le Conseil Municipal décide aussi de revoir annuellement cette participation.

2 – Budget : décision modificative crédits chapitre 012 charges personnel et frais d'études 2021

2.1 M. le Maire informe le Conseil qu'il n'y a pas assez de crédits au chapitre 012 : charges de personnel, voici la régularisation suivante :

BUDGET COMMUNE DEPENSES

CREDITS A OUVRIR

Compte 012 / 64131	PERSONNEL NON TITULAIRE REMUN. PRINCIPALE	+ 13 000 €
---------------------------	---	-------------------

CREDITS A REDUIRE

Compte 011 / 615231	Voiries	- 5 000.00 €
Compte 011 / 60633	Fournitures de voirie	- 4 000.00 €
Compte 011 / 6233	Foire et expositions	- 4 000.00 €

2.2 La Trésorerie de Saint Maixent veut mettre à jour le compte 2033 correspondant aux frais d'insertion des travaux de la salle multiculturelle de l'année 2021 et les basculer dans un compte d'investissement selon la réglementation, pour cela la régularisation est la suivante :

BUDGET COMMUNE : SORTIE INVESTISSEMENT RECETTES : compte 2033 : 588 €

ENTREE INVESTISSEMENT DEPENSES : compte 2131 : 588 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter ces deux décisions modificatives.

3 –Service commun ADS Communauté de Communes suite approbation PLUi

Suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunale en date du 20 novembre 2025, un nouveau système du Service Commun de l'Application du Droit des Sols a été, également, adopté.

- Le Service Commun Applications du Droits des Sols de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine réalisera l'instruction de l'ensemble des autorisations et actes suivants : les demandes de permis de construire (PC) ; les demandes de permis de démolir (PD) ; les demandes de permis d'aménager (PA), les certificats d'urbanisme opérationnels (CUb) et les déclarations préalables (DP) ;
- La commune continuera à réaliser l'instruction et l'édition des certificats d'urbanisme d'information (CUa).

Une Convention actant ces décisions a été transmise par la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider la Convention de Service Commun ADS et autorise M. le Maire à la signer pour sa mise en application à partir du 01/01/2026.

4– Augmentation durée travail Agent Cantine suite avis CDG79

Suite à la nouvelle organisation du temps de travail au mois de septembre 2025, pour la cantine municipale, une nouvelle augmentation de 17 heures hebdomadaire est nécessaire sur le temps de travail d'un agent, 23 heures hebdomadaires sont nécessaires contre 6 heures hebdo avant, pour le service effectué régulièrement.

A partir du 1^{er} janvier 2026, l'agent responsable de la cantine effectuera 23 heures hebdomadaire : 4 x 5 h 30 minutes lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cet agent qui a effectué des heures complémentaires de septembre à décembre 25, restera en poste annualisé.

Ces modifications sont assimilées à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car la durée de travail est au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, il est proposé de :

- Supprimer l'emploi d'Adjoint technique créé initialement à temps non complet de 6 heures hebdo,
- de créer un emploi à temps non complet d'un Adjoint technique pour une durée de 17.61 heures annualisées par semaine à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 04 novembre 2025,

Vu le tableau des emplois,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition d'augmentation d'heures détaillée ci-dessus,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

Et les crédits correspondants seront prévus au budget 2026

5- Infos diverses : transport solidaire

- Le transport solidaire a été mis en place sur la commune en 2014.

Actuellement il n'y a plus que trois conducteurs bénévoles.

Il y a donc des difficultés de prises en charge de certaines demandes.

Certaines communes aux alentours font appel au CIF-SP / Service d'entraide citoyenne qui met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles, ce qui pourrait être une solution pour GOURGÉ. Les chauffeurs bénévoles pouvant venir de communes des alentours.

Pour les communes, une adhésion de 30€/an est demandé et il y a co-construction du règlement intérieur et de la communication.

La gestion des inscriptions et la validation des dossiers sont à la charge de la commune mais la mise en relation et le suivi des transports incombe au CIF-SP.

Les chauffeurs et les bénéficiaires s'inscrivent au dispositif auprès d'une personne référente de la mairie.

L'association CIF-SP assure le suivi des chauffeurs et des bénéficiaires.

Pour les bénéficiaires l'adhésion est gratuite via la mairie, mais indemnise directement le chauffeur bénévole selon un barème défini autour de 0.40€/km) pour les frais de carburant.

C'est la plateforme téléphonique professionnalisée du CIF-SP qui réceptionne et traite les demandes de trajets des bénéficiaires selon le règlement défini et gère la mise en relation avec un chauffeur disponible.

Il est évoqué par le Conseil Municipal qu'il faudra prévenir les Bénévoles du transport Solidaire et leur proposer d'intégrer ce nouveau dispositif.

Ce nouveau dispositif sera à nouveau évoqué lors d'un prochain Conseil Municipal et fera l'objet d'une délibération

6– Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil que M. Gourbault aimerait acquérir une parcelle de la zone artisanale et propose que cela soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.
- Une réunion publique concernant les travaux de l'église aura lieu le vendredi 23 janvier à 19 h à la Salle multiculturelle la GOURGEENNE
- Les vœux à la population auront lieu vendredi 30 janvier à 19h30 à la Salle multiculturelle la GOURGEENNE
- Les travaux d'éclairage public pour les lampadaires ont pris du retard et débiteront par la place de l'église

Fin du Conseil Municipal à 20 heures 45

Rappel des délibérations du 17 décembre 2025

1. Protection Sociale Complémentaire - Santé et Prévoyance
2. Budget : décision modificative crédits chapitre 012 charges personnel et frais d'études 2021
3. Service commun ADS Communauté de Communes suite approbation PLUi
4. Augmentation durée travail Agent Cantine suite avis CDG79

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	RIBETTE Aurélien	METAIS Jacques
AUBRUN Thomas Pouvoir à FEUFEU David	NAULEAU Daniel	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine
DUTERTRE Manon Absente	GAULT Isabelle Absente	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien